



Délibération
N° 2021-005

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : Annule et remplace la Délibération précédente entachée d'une erreur matérielle :
EQUIPEMENT DE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE : DEMANDE DE
SUBVENTION

Date de la convocation : 04/02/2021

SEANCE DU 9 FEVRIER 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le neuf février à dix sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. PATRONE Etienne, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

Absents : M. ROSSI Alain,

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,

M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 1	Représentés : 3
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Le Maire informe l'Assemblée Communale de l'importance d'investir dans des équipements de protection pour satisfaire les besoins des membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile. Ces équipements permettront de contribuer au bon déroulement des missions qui leurs seront confiées.

Il s'agit d'un premier équipement permettant d'une part, aux membres d'être identifiés par une tenue appropriée, et d'autre part, de constituer un équipement de protection individuel (EPI) : masque, gant, chaussures de sécurité, tenue inflammable, casques... Ces équipements permettront de réaliser des petites interventions et des formations dans l'attente de la phase suivante.

Le montant total des équipements est évalué à 5 600,00 € HT.

Pour assurer le financement de l'opération, il est proposé à l'Assemblée Communale de solliciter une aide de 20% auprès de la Collectivité de Corse, de 50% auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse et de 10% auprès de l'Etat - DETR 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210209-0302021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2021



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

DÉCIDE

- Approuve le programme d'acquisition du premier équipement de la Réserve Communale de Sécurité Civile de San Martino di Lota,
- Autorise le Maire à solliciter une aide à hauteur de 80% auprès de la Collectivité de Corse, de l'Office de l'Environnement et de l'Etat
- Fixe ainsi le plan de financement :

Opération : Premier Equipement de la Réserve Communale de Sécurité Civile - Demande de Subvention	Montant HT	taux
part OEC	2 800,00 €	50%
part Collectivité de Corse	1 120,00 €	20%
part État - DETR 2021 (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux)	560,00 €	10%
part Commune - Autofinancement	1 120,00 €	20%
total	5 600,00 €	100%

- ✓ Précise que le plan de financement est susceptible d'être modifié si besoin par le Maire
- ✓ Autorise le Maire à signer les demandes de subventions correspondantes,
- ✓ Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210209-0302021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2021